



6. Animation pédagogique

6.1. Se questionner sur nos comportements en général

Comme le suggèrait le concours 2007-2008 de Pax Christi, on pourra se poser les questions suivantes :

- Quand on aura transformé la planète en poubelle, sera-t-il encore temps de se demander : « Qu'as-tu fait de ton frère ? »
- Quand on aura accaparé toutes les richesses, sera-t-il encore temps de se demander : « Pourquoi la guerre frappe à ma porte ? »
- Quand on aura ... (à voir pour la classe, à la maison, au club de sport...),

6.2. Discerner dans ma vie

- Comment je me conduis en « artisan de paix » au quotidien de ma vie ?...

6.3. M'engager

- Quelles actions puis-je mener pour faire évoluer ces comportements ?

6.4. Approfondir

On pourra travailler et s'inspirer :

- des textes cités dans cette fiche ;
- des documents de la coordination française pour la non violence à l'école : <http://www.decennie.org>. On y trouvera en particulier la Déclaration sur une culture de la paix de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- des documents de Pax Christi, et tout spécialement le concours annuel de Pax Christi pour les lycéens.

LES DEFIS DE LA PAIX

Extrait du message de Benoît XVI au Corps diplomatique prononcé le 8 janvier 2007

C'est en respectant la personne humaine qu'il est possible de promouvoir la paix et c'est en bâtissant la paix que sont jetées les bases d'un authentique humanisme intégral... qui peut seul assurer un monde pacifique, juste et solidaire.

DECLARATION ET PROGRAMME POUR UNE CULTURE DE LA PAIX

votés par les Nations Unies le 6 octobre 1999

Article premier : La culture de la paix peut être définie comme l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur :

- a) Le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération;*
- b) Le respect des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et de la non-intervention dans les questions qui relèvent essentiellement de la juridiction nationale de tout État quel qu'il soit, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international;*
- c) Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et leur promotion;*
- d) L'engagement de régler pacifiquement les conflits;*
- e) Les efforts déployés pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures en ce qui concerne le développement et l'environnement;*
- f) Le respect et la promotion du droit au développement;*
- g) Le respect et la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes;*
- h) Le respect et la promotion des droits de chacun à la liberté d'expression, d'opinion et d'information;*
- i) L'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de coopération, du pluralisme, de la diversité culturelle, du dialogue et de la compréhension à tous les niveaux de la société et entre les nations; et encouragés par un environnement national et international favorisant la paix et dont l'instauration dépend d'un environnement national et international propice.*

ÉDUCER A LA PAIX

UNE NÉCESSITÉ DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

1. Constat

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la volonté de la communauté internationale s'est cristallisée dans cette expression maintes fois reprise du « Plus jamais ça ! ». Cela s'est formalisé par la mise en place d'un certain nombre d'institutions internationales, dont l'Onu et l'Unesco.

Force est de constater qu'à l'heure actuelle des menaces pèsent lourdement sur la paix mondiale, non seulement à cause de la course aux armements, des conflits régionaux et des injustices qui existent toujours entre les peuples et entre les nations, mais encore à cause des conflits idéologiques qui secouent la planète. Cette situation engendre un sentiment de précarité et d'insécurité qui conduit au repli identitaire et à la violence. Il est donc urgent de poursuivre et d'amplifier une véritable éducation à la paix et à la non violence.

2. Qu'est ce que l'éducation à la paix et à la non violence ?

L'éducation à la paix et à la non violence, c'est l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être qui permettent de cultiver des relations pacifiées, coopératives, solidaires et fraternelles avec les autres, afin de développer une attitude et des comportements rendant chacun acteur de la vie démocratique de notre société et citoyen du monde.

C'est en ce sens que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 13 septembre 1999 la Déclaration sur une culture de la paix qui fait proclamer la décennie 2001-2010 : *Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde.*

Par ailleurs, on peut faire le lien avec Paul Ricoeur qui définit la visée éthique du bien vivre ensemble comme « la vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes »¹. Cela nous oblige à passer de la conscience personnelle d'une vie réussie à la reconnaissance de l'autre qui trouve son accomplissement dans l'action pour un monde juste.

3. Repères dans le Socle commun

Les compétences à acquérir dans le cadre d'une éducation à la paix et à la non violence sont de plusieurs ordres : elles vont des compétences centrées sur soi à

¹ Paul Ricoeur, *Ethique et Morale, in Lectures I. Autour du politique, Seuil, Paris 1991, p.257.*

celles tournées vers le monde en passant par celles qui permettent l'attention à l'autre, au groupe et à l'organisation sociale.

On retiendra en particulier les items suivants :

<p>☐ Compétence 2 - La pratique d'une langue vivante étrangère <i>Pratiquer une langue vivante étrangère, c'est savoir l'utiliser de façon pertinente et appropriée en fonction de la situation de communication, dans un contexte socioculturel donné.</i> Attitudes <i>L'apprentissage d'une langue étrangère développe la sensibilité aux différences et à la diversité culturelle. Il favorise :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- le désir de communiquer avec les étrangers dans leur langue, de lire un journal et d'écouter les médias audiovisuels étrangers, de voir des films en version originale ;- l'ouverture d'esprit et la compréhension d'autres façons de penser et d'agir. <p>☐ Compétence 5 : La culture humaniste <i>La culture humaniste permet aux élèves d'acquérir tout à la fois le sens de la continuité et de la rupture, de l'identité et de l'altérité. Elle enrichit la perception du réel, ouvre l'esprit à la diversité des situations humaines, invite à la réflexion sur ses propres opinions et sentiments. De plus, la culture humaniste participe à la construction du sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens.</i> Attitudes : <i>La culture humaniste doit permettre de :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Développer une curiosité pour les autres pays du monde (histoire, civilisation, actualité : les conflits dans le monde)- Développer la conscience que les expériences humaines ont quelque chose d'universel- Comprendre l'unité et la complexité du monde par une première approche des Droits de l'Homme, mais aussi par une connaissance des civilisations, des sociétés, des religions. <p>☐ Compétences 6 : Les compétences sociales et civiques <i>Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive de la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence.</i> Attitudes : <i>La vie en société se fonde sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- le respect de soi / le respect des autres (civilité, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes)- la volonté de résoudre pacifiquement les conflits- la conscience que nul ne peut exister sans autrui et pour ce faire connaître des règles de vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose : le permis et l'interdit- la conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité.

4. Repères dans la Bible

Dans l'Ancien testament, la paix est le bien messianique par excellence dans lequel sont compris tous les autres. Le mot hébreu *shalom* au sens étymologique de *complétude* exprime le concept de *paix* dans sa signification la plus forte. Ainsi dans Isaïe (Is 9,5) lit-on :

*Oui ! un enfant nous est né, un fils nous a été donné ;
l'insigne du pouvoir est sur son épaule ; on proclame son nom :
« Merveilleux-Conseiller, Dieu-Fort, Père-à-jamais, Prince-de-la-Paix ».
Ainsi le pouvoir s'étendra, la paix sera sans fin pour David et pour son royaume.*

La promesse de Paix – qui n'est pas absence de guerre, mais plénitude de vie – qui parcourt tout l'Ancien Testament trouve son accomplissement en la personne de Jésus. En effet, Jésus est appelé « Prince de la Paix »(Ep 2,14).

C'est pourquoi, Jésus, la veille de sa mort dit à ses apôtres « Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix » (Jn 14, 27). Ce discours d'adieu montre le sens profond de sa vie et représente une synthèse de son enseignement. Jésus donne ce qu'il y a de plus précieux pour l'homme.

Saint Paul à son tour transmet ce message : « Jésus est notre paix » lui qui a abattu l'inimitié entre les hommes en les réconciliant avec Dieu.

C'est lui, le Christ, qui est notre paix : des deux, Israël et les païens, il a fait un seul peuple ; par sa chair crucifiée, il a fait tomber ce qui les séparait, le mur de la haine, [...].

Les uns comme les autres, réunis en un seul corps, il voulait les réconcilier avec Dieu par la croix : en sa personne, il a tué la haine. Il est venu annoncer la bonne nouvelle de la paix, la paix pour vous qui étiez loin, la paix pour ceux qui étaient proches. Par lui, en effet, les uns et les autres, nous avons accès auprès du Père, dans un seul Esprit. (Eph 2,14-16)

Cette paix du Christ est avant tout réconciliation avec le Père et réconciliation avec les frères ; Jésus, dans la prière qu'il nous a enseignée, le *Notre Père*, associe le pardon demandé à Dieu au pardon accordé aux frères : « Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés » (Mt 6,12). Par cette double réconciliation, le chrétien peut devenir artisan de paix et avoir part ainsi au Royaume de Dieu selon la Parole de Jésus : « Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu ». (Mt 5,9).

5. Repères dans les textes précisant la Doctrine sociale de l'Église

Pacem in terris, Jean XXIII, 1963

Dans cette encyclique Jean XXIII rappelle que la vraie paix ne peut s'édifier que dans la confiance mutuelle.

« Pour tous la chose est évidente ou du moins elle devrait l'être : tout comme les rapports entre les particuliers, les relations internationales ne peuvent se régler par la force des armes ; ce qui doit les régir, c'est la norme de la sagesse, autrement dit la loi de vérité, de justice, de solidarité cordialement pratiquée. » (§114).

Et il reprend plus loin :

« Mais la paix n'est qu'un mot vide de sens, si elle n'est pas fondée sur l'ordre dont Nous avons, avec une fervente espérance, esquissé dans cette encyclique les lignes essentielles ; ordre qui repose sur la vérité, se construit selon la justice, reçoit de la charité sa vie et sa plénitude, et enfin s'exprime efficacement dans la liberté. » (§ 167).

Populorum Progressio, Paul VI, 1967

Paul VI y affirmait :

« Combattre la misère et lutter contre l'injustice, c'est promouvoir avec le mieux être, le progrès humain et spirituel de tous, et donc le bien commun de l'humanité. La paix ne se réduit pas à une absence de guerre, fruit de l'équilibre toujours précaire des forces. Elle se construit jour après jour, dans la poursuite d'un ordre voulu de Dieu, qui comporte une justice plus parfaite entre les hommes. » (§76).

Il concluait cette encyclique par cette question :

« Car si le développement est le nouveau nom de la paix, qui ne voudrait y œuvrer de toutes ses forces ? » (§87)